



**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN
VIGUEUR DU CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX RÉVISÉ**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 février 2014, le conseil de la municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement numéro 2014-506, intitulé « **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX RÉVISÉ** ».

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

Le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 245, chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Shefford, ce 7 février 2014.

(s) *Sylvie Gougeon*

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière